



Au

Contrôleur Général
Du SDIS59

Lille, le 4 mars 2020

Objet : problèmes liés à la mise en place de la réforme de la formation.

Monsieur Le Contrôleur Général,

2020 est une année charnière à bien des égards concernant la filière opérationnelle, mais également la filière formation.

Le passage des FOR 1 à accompagnateur de proximité et FOR 2 à celui de formateur accompagnateur n'ont malheureusement pas été sérieusement anticipés par l'administration.

Pourtant la CGT et plus largement, les représentants du personnel n'ont eu de cesse de vous alerter.

Aujourd'hui cette filière s'applique de plein droit et ne permet donc plus de mettre en place les VAE-RATD (option possible pourtant depuis 2018).

Seuls quelques formateurs ont eu la possibilité d'être validés durant les 3 dernières années.

La CGT demande en urgence des solutions alternatives à ce manque d'anticipation de la part de l'administration.

Dans le cas contraire, un grand nombre de formateurs qui, par décret, ont perdu leurs compétences n'animeront plus quotidiennement la Formation Continue, dans chaque équipe de chaque centre de secours.

A terme, la grande majorité du personnel intervenant au SDIS 59 va se retrouver rapidement inapte pour cause de manquement à la formation.

Il est urgent de solutionner cette crise avant qu'elle ne devienne un gros souci pour notre établissement.

Pour le moment, les remontés des moniteurs de secourisme actuellement en FAMPAs sont sans équivoque : Ils sont tout simplement écœurés et ne se sentent plus reconnus par l'administration pour ce qu'ils ont fait depuis des années et ce qu'ils étaient prêts à continuer à faire si on leur en donnait les moyens.

Pour l'heure, la CGT réclame bien plus que 12 sessions de formation d'accompagnateur de proximité et bien plus de 3 sessions de formateur accompagnateur, et cela dans les plus brefs délais. Cette disposition permettra que chacun puisse réglementairement récupérer les compétences qu'il n'a en réalité jamais perdues.

Par ailleurs, dans l'attente de cette régularisation, nous vous demandons qu'un geste social soit octroyé à l'ensemble des formateurs qui exercent la formation continue dans les centres de secours en leurs maintenant une prime équivalente à celle qu'ils ont perdue.

Il en va de la continuité de la formation au sein des centres de secours mais aussi des compétences acquises par les formateurs qui n'ont pas disparu avec l'écriture d'un décret.

Ce qui est vrai pour la filière SAP est valable également pour l'ensemble des spécialités de formation.

Persuadé que vous prendrez en considération cette problématique, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Contrôleur Général, mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général,

Quentin De Veylder

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Quentin De Veylder', written over a horizontal line.